



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/43
7 novembre 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-huitième réunion
Rome, 20-22 novembre 2002

PROPOSITION DE PROJET : MEXIQUE

Plan d'élimination des SAO dans le secteur des mousses

1. La 35^e réunion du Comité exécutif a approuvé en principe le plan d'élimination pour le secteur des mousses au Mexique ainsi que la somme de 934 797 \$US, comprenant les coûts d'appui aux agences, pour la mise en œuvre de la première tranche du projet (décision 35/47).
2. Aux termes de la décision, le PNUE a remis à la 38^e réunion du Comité exécutif un rapport sur l'état de la mise en œuvre de l'étape initiale du projet (joint aux présentes).
3. Le PNUD a indiqué avoir rencontré des difficultés de procédure et que bien que la signature soit imminente, le gouvernement du Mexique n'avait pas encore signé le document de projet au 30 octobre 2002.

Recommandation

4. Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport de situation du PNUD.

RAPPORT DE SITUATION DU PROJET D'ÉLIMINATION DANS LE SECTEUR DES MOUSSES DU MEXIQUE MEX/FOA/35/INV/103

Renseignements généraux

La 35^e réunion du Comité exécutif a approuvé le programme d'élimination des CFC dans le secteur des mousses au Mexique, avec conditions. Il :

- a) a noté que le gouvernement du Mexique avait soumis l'engagement que la mise en œuvre de son plan d'élimination du secteur des mousses entraînerait une réduction soutenue permanente de 543,4 tonnes PAO (sous réserve de confirmation par des audits ultérieurs) dans la consommation nationale globale de CFC pour 2000, équivalent à 3 059,5 tonnes PAO;
- b) a approuvé en principe le plan d'élimination du secteur des mousses et a octroyé le montant de 833 150 \$US, dont 100 000 \$US pour la gestion du projet, sous réserve que le PNUD et le gouvernement du Mexique remplissent les conditions suivantes :
 - réaliser dans une période de 18 mois la phase initiale du plan à l'intention des entreprises dont les conditions de base devraient faire l'objet d'audits en vue d'éliminer 145 tonnes PAO. En entreprenant cette phase initiale, le PNUD et le gouvernement mexicain veilleront à ce que le financement des entreprises sélectionnées soit conforme aux politiques et aux lignes directrices du Fonds multilatéral, en faisant néanmoins preuve de souplesse;
 - effectuer le ou les audits finals des entreprises restantes et, sur la base des résultats, préparer la phase finale du plan, notamment les coûts différentiels, en tenant compte, dans le plan final, du montant total de 833 150 \$US approuvé à la présente réunion, ainsi que des observations, aux fins de soumission au Comité exécutif au plus tard à sa 38^e réunion. Le PNUD est invité à communiquer au Secrétariat les résultats des audits à effectuer et toutes les autres informations pertinentes servant au calcul des coûts admissibles du plan;
 - veiller à ce que la consommation globale nationale de substances du groupe I de l'annexe A au Mexique soit réduite de façon permanente à un niveau qui ne dépassera pas la consommation globale nationale de 2000 communiquée au Secrétariat de l'ozone, et qui a servi à calculer la consommation à éliminer dans le cadre des projets approuvés mais non encore réalisée (306,8 tonnes PAO) ainsi que l'élimination résultant du plan sectoriel sur les mousses;
- c) a demandé au PNUD de rendre compte de l'état de mise en œuvre de cette phase initiale du plan à sa 38^e réunion.

Activités résultantes

Le PNUD a entrepris une mission au Mexique en janvier 2002, à laquelle ont participé Bert Veenendaal et Mary Courtney, de Rappa, et Jacques Van Engel, du PNUD, afin de mettre en œuvre la première tranche du projet d'élimination dans le secteur des mousses du Mexique. La mission avait pour objectif, entre autres :

- De discuter de la mise en œuvre de la première tranche du projet d'élimination dans le secteur;
- De prendre les dispositions nécessaires pour effectuer un audit des entreprises bénéficiaires possibles du plan sectoriel – première tranche approuvée ainsi que la deuxième tranche prévue
- De préparer un calendrier de toutes les activités nécessaires à l'exécution de la décision 35/47

La mission a eu les résultats suivants :

- Création d'un document de projet conforme à la première tranche approuvée du projet
- Conception d'un nouveau formulaire de validation des bénéficiaires
- Discussions sur les modalités de mise en œuvre
- Préparation d'un calendrier de travail précisant les principales échéances des mesures à prendre afin de se conformer aux termes de la décision 35/47, et consensus sur le sujet

Ainsi, tout était prêt pour entreprendre l'étude approfondie et la mise en œuvre du programme d'élimination dans le secteur des mousses.

Horacio Hernandez, consultant national du PNUD, a débuté la première étape des audits au printemps 2002, en attendant la signature du gouvernement du Mexique. Cette activité a toutefois été interrompue lorsque le gouvernement a éprouvé de la difficulté à signer le document. Les audits n'ont donc pas été terminés et aucune mesure subséquente de mise en œuvre n'a pu être réalisée.

La signature du document de projet a été retardée en raison d'une modalité de mise en œuvre portant sur la restructuration et autres changements chez SEMARNAT. Malgré les nombreuses tentatives de PNUD-NY (dont une visite chez SEMARNAT au mois d'août 2002) et du bureau local du PNUD au Mexique, le document de projet n'a toujours pas été signé en date du 30 octobre 2002. Nous avons été informés que la signature est imminente.

Conclusions

La mise en œuvre n'a pas pu être réalisée en raison du retard du gouvernement à signer le document du projet. Nous espérons que la mise en œuvre puisse aller de l'avant dès la signature du document. Le PNUD tiendra le Comité exécutif au courant des progrès dans ce dossier.